

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Pagination continue.  |





EGLISE DE SAINT-MATHIAS DE ROUVILLE

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

OCTOBRE 1899

No. 10

### SAINT-MATHIAS DE ROUVILLE

Le 24 novembre 1739, M. Louis Normant, grand-vicaire du diocèse de Québec, bénissait une chapelle en bois construite vers l'extrémité d'une pointe du bassin de Chambly, nommée alors Pointe Olivier, et que les eaux ont presque rongée depuis.

Cette chapelle fut placée sous l'invocation de la Conception de la sainte Vierge.

En 1775, fut commencée la construction d'un presbytère en pierre dont le haut devait servir de chapelle. Lorsqu'il fut terminé en 1777, l'on démolit la chapelle construite en 1739. Cette deuxième chapelle fut placée sous la protection de saint Olivier, en l'honneur de Mgr Jean-Olivier Briand, alors évêque de Québec, qui en avait autorisé la construction.

Le 15 juillet 1784, on bénissait la première pierre d'une nouvelle église, de 102 pieds de longueur sur 46 de largeur. En 1818, cette église fut réparée et allongée. C'est elle qui sert encore au culte.

C'est en 1809 que les registres paroissiaux commencent à remplacer le nom de Saint-Olivier ou Pointe-Olivier par celui de Saint-Mathias. Nous ne connaissons pas la raison qui donna lieu à ce changement.

Les curés de Saint-Mathias : MM. Pierre Picard, 1777-1798 ; Pierre Robitaille, 1798-1807 ; Amable Prévost, 1807-1816 ; Pierre Consigny, 1816-1832 ; Joseph Quevillon, 1832 ; Auguste Tessier, 1832-1838 ; Louis-Barthélemy Brien, 1838-1863 ; Isidore Hardy, 1863-1884 ; Joseph Gaboury, 1884-1887 ; Joseph-Chrysostôme Blanchard, 1887-1893 ; J.-U. Nadeau, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

## QUÉBEC, DE 1620 A 1632

C'était plutôt par gloriole qu'autrement que le duc de Montmorency avait accepté le titre de vice-roi de la Nouvelle-France, le 10 février 1620 ; mais il se figurait peut-être aussi avec raison que le commerce des pelleteries lui rapporterait des revenus, puis-qu'il avait versé à son beau-frère, père du grand Coudé (alors au berceau), la somme ronde de onze mille écus pour l'obtenir de lui. Champlain, son lieutenant à Québec, continua de travailler seul, pour ainsi dire, car le duc, tout à son penchant pour la carrière des armes, et sans cesse mêlé aux intrigues de la politique, était plus souvent à cheval que dans son cabinet à lire les papiers de sa prétendue colonie. Vers 1624, il disait à qui voulait l'entendre que la charge de vice-roi lui rompait la tête, plus que les affaires importantes du royaume. En écoutant les récits malheureusement si vrais de Champlain sur l'insignifiance de la dite colonie, il sentit s'évanouir le reste de son enthousiasme à l'égard du Saint-Laurent, et, le 15 février 1625, passa le titre à son neveu, Henri de Lévy, duc de Ventadour, lequel confirma Champlain dans le poste de lieutenant au Canada, par lettres en date du même jour.

Si nous nous rendons compte de la réalité des choses, la pompeuse allure des deux princes, qui se donnent la qualité de vice-rois, et la lieutenance de Champlain, sont de simples farces. Il y avait à Québec une vingtaine d'hommes occupés au commerce des pelleteries avec les sauvages ; c'était là toute la colonie. Ceux qui avaient versé les fonds nécessaires à l'entreprise retiraient plus ou moins de profits des opérations que dirigeait sur place le lieutenant ou gouverneur Champlain, et à Paris, le bureau des directeurs qui était, comme on le voit, présidé par un prince du sang relevé du titre de vice-roi. Qu'est-ce que ces gens à panaches diraient donc aujourd'hui de nos commerçants de grains, de beurre,

de fromage, de moutons, de bois, de poisson, de minerais, qui brassent cent mille fois plus d'affaires que les vingt manœuvres de Champlain et tous les Montmorency ou les Condé de l'ancienne France !

Je me livrais à ces réflexions, hier, en voyant une histoire du Canada pour les écoles, qui débute avec ce flaflo de grands mots—mais qui n'avertit pas l'enfant de la pauvreté et de la nullité du fond. Est-il étonnant que nous vivions avec une idée absurde de ce qu'était le Canada durant son premier siècle ? Nos écrivains ont toujours pris à tâche de continuer le langage du temps de Louis XIII et de Louis XIV, c'est-à-dire qu'ils mettent de l'exagération en tout, comme pour exaspérer les gens de bon sens.

Rien ne se tient debout dans notre histoire lorsque l'on passe derrière le rideau des phrases pompeuses ; tout s'évanouit, car ce n'est qu'une illusion. Les choses, vues du côté réel, sont tout autres que sur la face où l'on nous les représente. Par malheur pour nous, les lecteurs de langue anglaise sont servis par des écrivains qui ne leur cachent pas la vérité. Nous avons belle mine avec nos gasconnades ! Les étrangers s'amusent à nous voir nous trompant les uns les autres par patriotisme, et acceptant des vessies pour des lanternes afin de ne pas diminuer la gloire du nom français ! Voilà où nous en sommes, et cette école de clinquant est en pleine floraison. Avisez-vous, par exemple, de dire aux gens de Québec que Champlain n'a pas créé la navigation à vapeur, la culture des céréales, le commerce du bois, la citadelle de Québec, et vous verrez comment on reçoit les incrédules de votre espèce. Aux fêtes annuelles on débite des phrases creuses, des éloges basés sur rien, des affirmations de faits glorieux qui n'ont jamais existé ! J'ai parfois hâte de voir ces beaux discours ; ils me consolent en me faisant croire que les Canadiens ne sont pas près de finir leur carrière parce qu'ils ne sont pas encore sortis de la première enfance.

\* \* \*

Retournons au duc de Ventadour, que nous avons à peine salué en arrivant. Il acceptait une charge où les soucis ne manquaient pas, puisqu'il y avait de l'argent engagé dans les opérations. Les Basques donnaient le cauchemar à la compagnie du Canada en allant traiter dans le fleuve jusqu'à l'île Verte. Leur quartier général était l'île Saint-Jean, aujourd'hui île du Prince-Edouard. Le vaisseau de pêche de Guers, l'un des subordonnés de Champlain—le seul vaisseau que possédât ce dernier pour la pêche du golfe—avait été capturé par les Basques en 1623, et amené sous les canons de l'île Saint-Jean, car ces hardis coureurs de mer avaient su se fortifier (1623) en toute règle pour ne pas être inquiétés à leur tour dans le boulevard de leurs opérations. Ils ne reconnaissaient pas les ordres du roi qui accordaient le privilège de la traite et de la pêche uniquement à la compagnie du Canada. Un de leurs principaux capitaines, nommé Guérard, avait même été jusqu'à Tadoussac en 1622. Celui-ci s'était associé avec un Hollandais ou Flamand comme on disait alors. Ils étaient armés de quatre pièces de canon d'environ sept ou huit cents livres chacune, et de deux plus petites bouches à feu : le navire portait vingt-quatre hommes. Un bâtiment espagnol de deux cents tonneaux rôdait dans ces parages. Plusieurs Flamands faisaient la pêche dans le bas Saint-Laurent. Un vaisseau de la Rochelle, commandé par un homme masqué, traitait au Bic avec les sauvages. Le Baillif, commis de la compagnie du Canada à Tadoussac, vivait dans des inquiétudes continuelles. Ce port, si commode pour les Français, n'eût pas suffi à contenir tous les aventuriers qui le recherchaient, et par conséquent, Le Baillif comprenait qu'on l'en chasserait pour prendre sa place. Dans un excellent travail sur Tadoussac, dû à la plume de M. J.-Edmond Roy, nous lisons : " Les anciens écrivains ont répété tour à tour que c'était un bon port que celui de Tadoussac,

où vingt-cinq vaisseaux de guerre pouvaient se tenir à l'abri de tous les vents. Cette capacité a été grandement exagérée. Tout au plus cinq ou six vaisseaux de moyenne taille y pourraient-ils mouiller." Champlain, très alarmé aussi, ne se voyait pas en mesure de braver le péril, car il n'avait pas même une quinzaine d'hommes pour faire au moins la patrouille aux environs du Saguenay.

Guérard partit de Tadoussac presque en même temps que Raymond de la Ralde, lieutenant d'Emeric de Caen. De la Ralde se trouvait donc avoir la direction maritime, et son premier devoir consistait à chasser les intrus, Basques, Espagnols et Flamands, du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Il était à Miscou en 1623 lorsque les Basques se fortifièrent à l'île Saint-Jean. Sa situation devenait embarrassante. Catholique, toutefois très attaché à ses maîtres protestants (les de Caen) il exerçait son pouvoir sur les sujets des deux religions ; mais que pouvait-il faire contre les "étrangers" nombreux qui résistaient à ses ordres ? Ce personnage devait s'identifier bientôt avec l'histoire du golfe Saint-Laurent, et rendre de bons services à ses patrons. En 1623 donc, il envoya à Québec le pilote Doublet informer de Caen de ce qui se passait vers Miscou. Le 23 août, de Caen et Pontgravé s'embarquèrent pour la France, et prirent chemin faisant, à Gaspé, des renseignements nécessaires à la politique qu'ils auraient à suivre pour parer aux circonstances du moment. Racontons ce qui se passait à Québec.

Voyant que le vice-roi était changé, Louis Hébert demanda la ratification du droit de propriété que le duc de Montmorency lui avait accordé en 1623. Le 28 février 1626 on lui fit la concession d'une grande étendue de terre en seigneurie. Trente ans plus tard sa famille en retirait quelques rentes.

La situation de la colonie n'était guère enviable. Si d'un côté Champlain parvenait à faire comprendre aux marchands



La nécessité de certains petits travaux de défense ou de logement, il ne gagnait absolument rien du moment qu'il parlait d'établir des familles sur les terres à titre de simple cultivateurs. En dix ans, de 1617 à 1627, on ne voit que Louis Hébert jardinant un peu et semant quelques poignées de blé, après avoir bêché le sol. Il n'y avait pas de charrue aux mains des colons, Marsolet, Hertel, N'colet, Le Tardif, les trois Godefroy étaient encore interprètes ou employés de la traite. Peut-être Conillard, Martin, Pivert, Desportes, Duchesnes cultivaient-ils, mais rien ne l'atteste, et tout nous fait supposer le contraire.

La cause de l'agriculture a toujours été mal vue des compagnies qui se succédèrent à Québec, de 1608 à 1627. Les premières tentatives de culture dans la Nouvelle France avaient eu lieu à la baie de Fundy, sur l'île Sainte-Croix (1604), et à Québec (1608). Ces travaux ne dépassaient pas ceux d'un jardin potager ; leur objet n'était point de nourrir les émigrés, mais de procurer à de Monts et à Champlain des échantillons de ce que le nouveau sol pouvait produire. En 1613 et en 1615, Champlain, à Québec, agrandit cette petite exploitation. Louis Hébert, qui arriva en 1617, avait dû faire comme en Acadie, c'est à dire attaquer la terre avec la bêche pour tâcher de la connaître. Il possédait un labourage en 1620, mais il n'avait pas les outils essentiels à ces sortes de travaux, puisque Champlain dit positivement que la veuve Hébert fit usage de la charrue, pour la première fois, le 26 avril 1628. Hébert était mort le 25 janvier 1627. On élevait des vaches et des moutons. Quant aux chevaux, il ne vinrent ici qu'en 1666. En 1625, sur l'invitation de Champlain, quelques sauvages s'étaient mis à défricher et à semer du blé-Inde, à la Canardièrre, joli endroit englobé, quatre ans plus tard, dans les limites de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, près Québec.

Le P. Charles Lallemand, écrivant de Québec, le 1er août 1626, dit : " Nous sommes si éloignés de la mer que nous ne sommes visités par les vaisseaux français qu'une fois par année, et seulement par ceux qui en ont le droit, car cette navigation est interdite aux autres. Ce qui fait que, si, par hasard, ces vaisseaux marchands périssaient, ou s'ils étaient pris par les pirates, nous ne pourrions compter que sur la Providence de Dieu pour pouvoir nous nourrir. En effet, nous n'avons rien à attendre des sauvages qui ont à peine le strict nécessaire."

L'un des capitaines qui visitèrent le poste de Québec en 1624 se nommait Charles Daniel, de Dieppe ; c'est probablement sur son bord que Champlain et sa femme s'embarquèrent, le 15 août de cette année, pour repasser en France. Les vaisseaux des capitaines Pontgravé et Gérard ou Guérard étaient alors à Miscou.

Le sieur de la Ralde était resté à Miscou et à Gaspé. Au commencement de septembre 1624, il accompagna Champlain en France, ainsi que Pontgravé et le pilote Canané.

Emeric de Caen demeura à Québec l'hiver de 1624-25 en qualité de commandant. Cinquante et une personnes, tant hommes que femmes et enfants, composaient toute la population blanche du poste. Emeric retourna en France, l'été de 1625, avec son oncle Guillaume de Caen. Comme celui-ci était huguenot, il se vit refuser la direction de la flotte du Canada, laquelle passa au sieur de la Ralde, ayant Emeric de Caen sous ses ordres. La " Catherine," de cent cinquante tonneaux, commandée par de la Ralde, et la " Flèche," de deux cents soixante tonneaux commandée par Emeric de Caen ; " l'Allouette," de quatre-vingts tonneaux, appartenant aux Jésuites ; un bâtiment de deux cents tonneaux, un autre de deux cent vingt, mirent à la voile à Dieppe, et arrivèrent à Québec le 5 juillet 1626, ramenant Champlain avec Eustache Boulé, son beau-frère, et le sieur Destouches, assis-

tant de Champlain, qui retourna en France au bout d'un an. On est émerveillé aujourd'hui en attendant parler de pareilles coquilles de noix pour traverser l'Atlantique.

Champlain rencontra (1626) des pêcheurs basques dont le navire avait été brûlé par accident. De Caen et de la Ralde s'occupèrent du golfe, tandis que Champlain se rendait à Québec. Pontgravé avait commandé à Québec durant l'hiver 1625-26. On souffrait tellement du manque de provisions qu'on avait envoyé une chaloupe à Gaspé pour en obtenir ; la plupart des hivernants voulaient abandonner Québec.

Le P. Charles Lallemant écrivait le 1er août 1626 : " Il n'y a que trois ou quatre familles (de sauvages) qui ont défriché deux ou trois arpents de terre, où elles sèment du blé-d'Inde, et ce depuis peu. On m'a dit que c'était les RR. PP. récollets qui le leur avaient persuadé. Ce qui a été cultivé en ce lieu par les Français est peu de chose ; s'il y a dix-huit ou vingt arpents de terre, c'est tout le bout du monde."

Le 25 août 1626, dit Champlain, " Pontgravé se délibéra de repasser en France... Corneille de Vendremur, d'Anvers, demeura en sa place, pour avoir soin de la traite et des marchandises du magasin, avec un jeune homme appelé Olivier Le Tardif, de Honfleur, sous-commis qui servait de truchement."

Le premier soin de Champlain fut de restaurer les bâtiments de Québec. Voulant aussi tirer avantage des prairies naturelles situées près du cap Tourmente, où l'on faisait des foins depuis deux ou trois ans, et où l'on élevait du bétail, il y fit construire sans retard une habitation, et y envoya le sieur Foucher avec cinq ou six hommes, une femme (Mme Pivert ?), et une jeune fille. "Les récoltes, écrivait plus tard le P. Leclercq, allaient à une petite mission formée au cap de Tourmente, à sept lieues au-dessous de Québec, où l'on avait construit un fort avancé, non seulement contre les sauvages, mais principalement contre les ennemis (venant) de l'Europe."

En 1625 étaient arrivés les premiers pères Jé-suites. L'année suivante, ceux qui étaient dans la colonie se nommaient Enemond Masse, Jean de Brébeuf, Anne de Noue et Charles Lallemant, sans compter les frères Gilbert Burrel, Jean Goffestre et François Charreton. Le P. Lallemant disait, le 1er août 1626 : " Pour nos Français, qui sont ici au nombre de quarante-trois, nous ne sommes pas épargnés ; nous avons entendu leur confession générale."

Après avoir dit que, du temps de Henri III, Henri IV et Louis XIII (de 1575 à 1640), la littérature française ne daigna point s'occuper de l'idée coloniale, M. Léon Deschamps (*Revue de géographie*, Paris 1885, p. 366), fait observer que pourtant, Montluc et Montaigne, sous Henri III, avaient formulé des arguments, plutôt contre que pour la colonisation, et il ajoute : " Au XVII<sup>e</sup> siècle l'unanimité est absolue ; aucune voix discordante ne fait entendre et ne produit d'écho dans la littérature. Une seule question provoque une courte discussion et deux ou trois livres ; c'est celle de l'origine des Américains, soulevé par Hugo Grotius en 1642. Elle est importante, puisqu'elle recèle la question de l'esclavage, que nous retrouverons plus tard ; mais elle ne crée pas en ce moment courant littéraire. Notons ce point important : Au début, et jusqu'à Champlain, l'action s'est manifestée surtout par des voyages d'exploration, qu'il n'était pas besoin de taire, qu'on divulguait bien plutôt par orgueil national ; chacun voulait avoir sa part dans cette œuvre surtout scientifique. Mais quand on eut compris le profit qu'on pouvait tirer de ces terres vierges, quand la question d'économie eut été soulevée—et nous avons vu que ce fut en France, aux temps de Bodin et de Lescarot—on changea de sentiment et de méthode. L'action devint commerciale et politique, c'est-à-dire qu'elle se cacha. On ne la retrouve que dans le fait accompli ou dans les documents d'Etat. Cela explique le silence des littérateurs ; au XVII<sup>e</sup> siècle, et trop souvent depuis, on a

lâissé en France, au gouvernement, au roi, le soin des choses d'Etat ; c'eût été crime, et un crime promptement puni, d'en raisonner."

Jean Bodin, mort en 1596, et Lescarbot, qui vivait encore vers 1630, ont en effet ouvert les yeux de leurs compatriotes sur l'avantage de s'emparer des pays nouvellement découverts ; mais les Français ne comprirent pas du tout la manière de fonder des colonies ; ils se contentèrent d'un peu de trafic avec les sauvages.

Les dispositions que montrait Richelieu à l'égard des entreprises coloniales furent bientôt connues. Dans la seule année 1626, il lui fut adressé cinq mémoires ou lettres sur " le fait du commerce de la marine " ; lui-même est l'auteur ou le promoteur d'un très grand nombre de contrats, lettres, rapports et statistiques ayant le même objet. De ces documents, les plus intéressants sont le mémoire de Richelieu touchant la marine, et les mémoires que le chevalier de Rasily et un anonyme adressent à Richelieu en 1626. Le premier a été publié dans la collection des " Document Inédits de l'Histoire de France ," et il suffit d'un mot pour l'analyser. Richelieu y expose en substance qu'il est nécessaire que le roi relève sa puissance maritime, sans laquelle " il ne fallait plus faire estast d'aucun traficq," et qu'il est prêt à consacrer 1,500,000 livres par an à l'entretien de " trente vaisseaux de guerre pour tenir les côtes nettes."

Le fait est que les navires battant pavillon français ne pouvaient guère s'éloigner de la vue des côtes de leur pays, tant les Espagnols, les Hollandais et les Anglais leur donnaient la chasse. On voyait jusqu'à des pirates algériens venir attaquer dans le golfe Saint-Laurent les bâtiments pêcheurs qui avaient réussi à s'échapper à travers l'Atlantique pour se procurer de la morue à Terre-Neuve ou au cap Breton.

Sous l'influence bienfaisante de ce ministre, naquirent une dizaine de compagnies avec le dessein d'exploiter les pays

lointains et à y transporter le nom de la France : La Nacelle de saint Pierre, 1625 ; la compagnie du Morbihan, 1626 ; les Cent Associés, 1627 ; la compagnie des Iles d'Amérique, 1627 ; la compagnie de l'Île Saint-Christophe, 1635 ; la compagnie du Cap nord, 1638 ; la nouvelle compagnie de l'Île Saint-Christophe, 1642 ; la compagnie de Madagascar, 1642.

Par malheur, un contrat sur le papier n'est pas finalement chose faite. La nature humaine n'est pas assez droite pour se conformer aux conditions inscrites dans un acte par devant notaire ou par devant le roi—il faut toujours que le bras de la justice menace les “ honorables parties contractantes,” car autrement celles-ci se gardent bien de remplir leurs obligations. Richelieu n'était pas assez naïf pour ignorer cela, mais comme c'était Richelieu, c'est-à-dire un homme dont la tête était bourrée de plans et qui ne pouvait courir qu'au plus pressé, il ne tarda point à laisser les commerçants s'arranger à leur guise. Par là, le champ fut ouvert sans restriction à la rapacité des marchands qui s'appliquèrent à recueillir en Afrique et en Amérique le plus de denrées commerciales, mais sans établir de colonies stables. Richelieu leur avait imposé l'obligation de créer des colonies, en retour du privilège qu'il leur accordait de traiter avec les indigènes, mais il ne les surveilla nullement, et la moitié du contrat intervenu entre eux resta lettre morte. J'admire les historiens qui énumèrent, comme je viens de le faire les noms des compagnies fondées par Richelieu et qui expriment leur admiration de tant de belles entreprises sorties du cerveau d'un seul homme !

Quand même cent hommes et davantage auraient conçu de semblables projets, il importe peu ; l'essentiel est de savoir ce qui en est résulté, or les prétendues colonies de Richelieu n'ont produit momentanément que de simples comptoirs de traite, et bientôt après des banqueroutes sur toute la ligne. L'histoire doit tout dire, autrement elle n'est pas l'Histoire,

et devient une légende bonasse qui accepte tout sans rien comprendre.

Il va de soi que si le roi ou des individus veulent former une colonie, c'est par le moyen d'habitants ou de colons qu'ils y parviendront. Alors, il en coûtera de l'argent pour transporter ces gens et les aider à s'établir. Ici se trouve la clef de la situation. Le roi ne voulait pas déboursier d'argent. Les hommes du commerce lui firent croire que son rôle, en effet, n'était pas de payer, que c'était plutôt à eux de fournir les fonds nécessaires, avec l'entente que le souverain leur permettrait le commerce pour se refaire de leurs dépenses. Richelieu et Louis XIII se laissèrent facilement persuader du mérite de ce plan ; le commerce fut concédé aux compagnies marchandes parce que ces dernières s'obligeaient à peupler les nouveaux pays qu'on leur abandonnait. Va-t'en voir s'ils viennent, Jean !

Citons encore M. Deschamps, puisque son étude représente une page toute faite des annales canadiennes d'après la manière de presque tous nos écrivains. Les commerçants, dit-ils, n'ont pas été " les seuls à prendre intérêt aux conquêtes coloniales. Toutes les classes de la société, depuis le roi jusqu'au public oisif, y ont pris part ; acteurs, auteurs ou lecteurs se trouvent à la cour comme à la ville, en province comme à Paris, au cloître comme dans les ruelles... Il est remarquable que presque tous les capitaines chargés de conduire les expéditions sont de petite noblesse, à commencer par le sieur de Champlain, " écuyer." Ainsi, le chevalier de Rasily, qui appartenait à une famille de Touraine, apparentée à Richelieu, et qui fut commandeur de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean ; ainsi le sire de Lauzon, ainsi Pierre de Blain, écuyer, sire de Desnambuc."

Hé oui ! tous de la noblesse, plus ou moins, noblesse ruinée par exemple, et qui, à cause de cela, se faisait commerçante, prêtait son nom aux trafiquants, cherchait à redorer

ses blasons—mais, pas à créer des colonies ! Toute l'histoire française du XVIIe siècle est posée sur ce pivot fragile. Aussi la machine a-t-elle fonctionné pitoyablement.

Dans la liste des Cent-Associés, les noms de noblesse et de hauts fonctionnaires sont les plus nombreux. Citons-en quelques-uns : le marquis d'Effiat, surintendant des finances, Isaac Martin de Mauvoy, intendant de la marine, Claude de Roquemont, écuyer, sieur de Brisson, Isaac de Rasilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Jean de Tayot, trésorier de France, Ythier Holner, secrétaire du roi, Claude Bragelonne, surintendant et commissaire général des vivres, des camps et armées de France.

Je relève à dessein dans cette liste les noms des associés appartenant à la Normandie, parce que, en 1629 principalement, nous rencontrerons leurs navires dans le golfe Saint-Laurent : David Duchesne, conseiller, échevin du Havre-de-Grâce ; noble homme Simon Dablon, syndic de Dieppe ; Jean Rosée, marchand de Rouen, qui fut le premier seigneur de l'île d'Orléans (en bois debout) près Québec ; Simon Lemaître, marchand de Rouen, qui fut le premier seigneur de la côte de Lauzon ; Adam Mannessier, bourgeois et marchand du Havre-de-Grâce ; maître André Daniel, docteur en médecine, demeurant rue D'Ecosse, à Dieppe ; Charles Daniel, capitaine pour le roi en la marine, frère du précédent, marié à Dieppe ; maître Pierre Boulanger, conseiller du roi et élu à Montvilliers ; maître Jean Féron, conseiller du roi et payeur des espèces de messieurs de la cour du parlement de Rouen ; Henry Cavelier, mercier grossier, de Rouen, frère de Jean Cavelier, marchand, qui fut le père du découvreur Cavelier de la Salle ; Jean Papavoine, marchand, de Rouen ; Maître Michel Jean, avocat à Dieppe ; Jean Vincent, conseiller et échevin de Dieppe ; Nicole Langlais, veuve de Nicolas Blondel, conseiller et échevin de Dieppe ; Claude Girardin, marchand de Rouen ; François Mouet, marchand,



de Rouen ; Jacques Duhamel, marchand, de Rouen. J'en conclus que la Normandie comptait pour le quart, ou bien près de ce chiffre, dans le nombre des Cent-Associés ; le principal groupe se trouvait néanmoins à Paris.

Le sud de la France figure pour un petit nombre de membres. A ce sujet, il est bon de noter que les protestants s'étaient soulevés dans le midi et avaient été écrasés par Richelieu, en 1625 ; de plus, que les chefs de ce soulèvement avaient péri sur l'échafaud en 1626. C'est aussi du camp devant la Rochelle, dernier boulevard des protestants, que fut signé, le 6 mai 1627, l'acte d'établissement des Cent Associés.

BENJAMIN SULTE

(*La fin dans la prochaine livraison*)

---

## LE LOUP-GAROU

---

On désignait ainsi autrefois, dans nos campagnes, une personne condamnée, après sa mort, à être changée en *loup-garou* pour méfaits causés de son vivant. La punition se prolongeait durant sept ans et sept mois, et avait principalement pour causes, soit la négligence à "faire ses pâques," ou quelque gros scandale qui avait remué toute la paroisse. Le *loup-garou* courait les champs, durant la nuit, et, quand on le rencontrait, on pouvait délivrer l'âme du malheureux, en traçant sur lui un grand signe de croix. Mais le malin esprit ne se laissait pas facilement approcher, et d'ailleurs chacun prenait ses jambes à son cou du plus loin qu'il l'apercevait.

Cette superstition a subsisté longtemps au Canada, et même n'est pas encore complètement disparue, aujourd'hui, de certaines campagnes reculées.

SYLVA CLAPIN

## RÉPONSES

*Le monument Wolfe et Montcalm à Québec.* (IV, I, 404.)—John-Charlton Fisher, ou le Dr Fisher, comme on l'appelait, était né en Angleterre, à Carlisle, en 1794. Après avoir fait de fortes études, il avait traversé l'océan et était allé se fixer à New-York, où il avait fondé un journal intitulé *The Albion*. En 1823, il fut appelé à Québec dans les circonstances suivantes. La *Gazette de Québec*, fondée en 1764 par Brown et Gilmore, contenait une partie officielle dans laquelle avaient paru depuis un grand nombre d'années toutes les annonces et publications du gouvernement. Mais M. John Neilson, propriétaire du journal en 1822, étant député du comté de Québec et ayant pris une attitude hostile à l'administration dans la Chambre d'Assemblée, crut qu'il était plus convenable d'abandonner cette propriété à un autre. C'est pourquoi, le 1er mai 1822, Samuel Neilson, fils de John, devint propriétaire de la *Gazette* et de l'imprimerie, en société avec William Cowan. Il fut nommé imprimeur du roi au mois de juillet de la même année, et la *Gazette* ajouta à son titre les mots : " publiée par autorité ".

Mais bientôt, l'opinion publique ayant été saisie du fameux projet d'union de 1822, le parti populaire en fut vivement ému, et ses chefs jetèrent feu et flamme contre cette tentative inique. M. John Neilson ne fut pas l'un des moins énergiques. Il protesta avec véhémence contre le projet et fut délégué en Angleterre avec M. Papineau pour le combattre.

Il n'en fallut pas davantage pour enflammer le courroux de l'irascible lord Dalhousie. Il retira à Samuel Neilson, sa commission d'imprimeur du roi, fit venir de New-York John-Charlton Fisher à qui il transféra cette commission et le chargea de la direction d'une gazette officielle intitulée *La Gazette de Québec par autorité*. Cette nouvelle gazette, outre les annonces officielles, publia des écrits littéraires et politiques remarquables.

Au mois d'août 1827, la *Gazette par autorité* publia un jour, l'entreilet suivant : "HOMMAGE PROJETÉ A LA MÉMOIRE DE WOLFE ET MONTCALM. C'est depuis longtemps un sujet de surprises et de regrets qu'il n'y ait pas à Québec de monument public, pour rappeler la mort glorieuse de Wolfe et de Montcalm. Ce sentiment a induit le gouverneur en chef à proposer à la considération du public et des officiers qui servent maintenant sous ses ordres, en Canada, le dessin d'une colonne qui serait érigée sur la Place d'Armes, en face du Château St-Louis. On peut voir ce dessin à la bibliothèque de la garnison, où le bibliothécaire a instruction d'admettre ceux qui désireraient l'examiner. Le gouverneur en chef s'abstient d'en dire davantage sur ce sujet, et se borne à assurer qu'il accueillera tous les avis qui pourront lui être adressés, et qu'il donnera à cette œuvre toute l'assistance et l'encouragement qu'il pourra."

Immédiatement, une souscription fut commencée, un comité fut formé, et on ouvrit un concours pour l'inscription qui serait gravée sur le futur monument. Le prix de ce concours était une médaille d'or.

Le comité était composé comme suit : l'honorable juge en chef, président ; M. le juge Taschereau, le major général Darling, le lieutenant colonel Cockburn, le capitaine Young, le capitaine Melhish, M. George Pemberton.

Lord Dalhousie réunit les souscripteurs au château Saint-Louis, le 1er novembre 1827. Il leur soumit les dessins du monument projeté ; dûs au talent du capitaine Young, du 70ème régiment. Il exprima l'opinion que le monument devait être simple et à la portée d'une souscription limitée. Il annonça aussi que des souscriptions avaient été offertes de New-York et qu'il les avait acceptées.

Les dessins du capitaine Young furent agréés par l'assemblée. Et dès le 15 novembre, avait lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. Le site du monument n'était plus

la Place d'Armes, comme on l'avait d'abord proposé, mais la partie inférieure du jardin du gouverneur, c'est-à-dire ce qui constituait autrefois le jardin de l'École Normale Laval, avant la prolongation de la Terrasse.

La cérémonie eut lieu avec grande pompe. Le 66<sup>ème</sup> et le 79<sup>ème</sup> régiment faisaient la haie du pied des glacis jusqu'au château. Les journaux du temps rapportent que la grande loge des franc-maçons, ayant à sa tête le grand-maître Claude Denéchaud—un Canadien, s'il vous plaît—prit une part considérable à la cérémonie. La comtesse de Dalhousie, accompagnée de l'honorable lady Hill, de l'honorable Mme Gore, de Mme Sewell et de plusieurs autres y assistaient. Le gouverneur avait autour de lui le lord évêque de Québec, le juge en chef, les membres du comité et une foule d'autres. Le chapelain des forces récita une prière. Puis lord Dalhousie demanda à M. Dénéchaud, le grand-maître des francs-maçons, de procéder aux rites de son ordre. Après les simagrées maçonniques un incident plus touchant se produisit. M. James Thompson, un vétéran de l'armée de Wolfe, qui figurait dans les rangs de l'armée victorieuse, le 13 septembre 1759, et qui en 1827 était âgée de 95 ans, fut invité par le gouverneur à donner un coup de maillet sur la pierre. Cette évocation vivante du passé, au milieu de la solennelle démonstration, produisit une profonde impression.

On a vu plus haut que le monument devait être érigé en premier lieu sur la Place d'Armes. Le choix subséquent du jardin du gouverneur, où se cultivaient alors, paraît-il, certaines plantes potagères, ne plut pas au public canadien. Un écrivain malicieux adressa à la *Gazette de Québec* cette communication épigrammatique :

“ En voyant, ce matin, la cérémonie qui a eu lieu à l'occasion du monument que l'on élève à Wolfe et Montcalm, j'ai songé comme suit : Si par une figure de rhétorique Wolfe et Montcalm revenaient en ce monde, ne diraient-ils pas : “Hé-

las, vanité des vanités ! nous espérons une place parmi les héros, et l'on fait de nous, en Canada, des admirateurs de patates, des planteurs de choux, et des garde-légumes dans le potager du gouverneur."

Jadis, dans les combats balançant le destin,  
Voilà Montcalm et Wolfe priapes d'un jardin.

" A moi la médaille offerte."

Cette malice eut du succès. On l'attribua généralement à M. Isidore Bédard, fils du premier juge Bédard, et frère de M. Elzéar Bédard, l'un des lieutenants de Papineau, qui fut plus tard juge aux Trois Rivières. M. Isidore Bédard est l'auteur de chant patriotique : " Sol canadien, terre chérie." Il fut élu député du comté de Saguenay aux élections de 1830, et mourut en France au printemps de 1833.

Cette boutade humoristique contribua sans doute au nouveau changement de site pour lequel on se décida. En effet, après la cérémonie pompeuse de la pose de la première pierre, il se trouva que, l'année suivante, en 1829, le monument Wolfe-Montcalm fut érigée dans le jardin supérieur, qu'on appelle aujourd'hui " jardin du fort ", auquel il est étonnant qu'on n'ait pas songé tout d'abord, tant il offrait d'avantages.

Au commencement de septembre 1828, le monument était terminé, et il fut inauguré le 8 de ce mois, le jour même du départ de lord Dalhousie.

La médaille offerte par le comité avait été gagné par le Dr John-Charlton Fisher. L'inscription du Dr Fisher a fait l'admiration de tous les connaisseurs. Elle résume avec force, élégance et concision l'idée-mère qui a inspiré l'érection de ce monument historique.

Une autre inscription, qui se lit en arrière du monument, eut pour auteur le révérend Dr Mills, chapelain des troupes. En voici le texte :

“ Hyusee Momementi In Virorum Illustrium Memoriam. WOLFE ET MONTCALM. Fundamentum P. C. Georgius Comes de Dalhousie, In Septentrionalis Americae Partibus Summam rerum Administrans, Opus Per multos Annos Præter missum, Quid Duci Egregio Convenientius ? Auctoritate Promovens, Exemplo Stimulans. Munificentia Teovens, A. D. MDCCCXXVII. Georgio IV. Britanniarum Rege.”

Le Dr John-Charlton Fisher, l'auteur de la première inscription, continua à rédiger la *Gazette par autorité* jusqu'en 1831. A cette date, les hommes au pouvoir lui demandèrent de supprimer ses articles politiques, qui n'étaient plus en harmonie avec les principes du nouveau ministère anglais. Et son journal devint purement et simplement une *Gazette officielle*.

M. Fisher rédigea ensuite le *Mercury*. En 1841, il fonda un journal hebdomadaire, *The Conservative*. Il fut l'un des membres les plus distingués de la Société Littéraire et Historique fondée en 1824, par lord Dalhousie, et dans laquelle il remplit tour à tour les fonctions de secrétaire, de trésorier et de président. Il fut aussi le principal collaborateur de M. Alfred Hawkins, dans la publication du beau volume si recherché des bibliophiles, intitulé *Picturesque Québec*.

Le Dr Fisher mourut au mois d'août 1849, sur le steamer “Sarah Sands”, à bord duquel il revenait d'Angleterre à Québec.

IGNOTUS

***Lévis et les drapeaux de ses régiments.*** (V, IV, 608.)—Après sa glorieuse mais inutile victoire de Sainte-Foye, lorsqu'il vit que la mère-patrie abandonnait la Nouvelle-France, Lévis se replia sur Montréal.

Dans la nuit du 6 septembre, une assemblée fut tenue chez le marquis de Vaudreuil. Les principaux officiers de l'armée étaient présents.

Amherst s'avancait avec une armée de quinze mille hommes, Murray avait sous ses ordres quatre mille hommes et l'armée du lac Champlain forte de dix mille hommes pouvait se joindre à ces dix-neuf mille guerriers à quelques heures d'avis.

A ces trente mille soldats, Lévis pouvait opposer à peu près trois mille hommes, soit trois Français contre dix Anglais. Les provisions étaient épuisées, les munitions étaient à la veille de l'être. Les fortifications de Montréal étaient en ruine. La perspective, on l'avouera, n'était pas encourageante.

Bigot lut un mémoire sur la situation de la colonie et soumit à l'assemblée un projet de capitulation rédigé par lui. Tous pensèrent comme Bigot, qu'il était préférable d'obtenir une capitulation avantageuse que de faire une défense opiniâtre qui ne différerait que de quelques jours la perte de la colonie. Bougainville fut envoyé auprès de Amherst pour proposer une suspension d'armes d'un mois. Celui-ci refusa et donna six heures à Vaudreuil pour en venir à une détermination.

On envoya à Amherst le projet de capitulation préparé par Bigot.

Le premier article de ce projet se lisait comme suit :

“ Vingt-quatre heures après la signature, le général anglais fera prendre, par les troupes de Sa Majesté Britannique, possession des portes de la ville de Montréal et la garnison anglaise ne pourra y entrer qu'après l'évacuation des troupes françaises”,

Amherst écrivit à la marge :

“ Toute la garnison de Montréal doit mettre bas les armes et ne servira point pendant la présente guerre. .

“ Immédiatement après la signature de la présente, les troupes du roi prendront possession des portes et posteront les gardes nécessaires pour maintenir le bon ordre dans la ville”.

Presque tous les autres articles furent accordés.

Cet article était humiliant, M. de Bougainville fut envoyé pour faire des représentations à Amherst, qui ne voulut rien entendre. Dans la nuit, on envoya M. de la Pause pour lui demander d'ajouter à cet article " que l'armée pourrait servir en Europe ". Amherst demeura inflexible.

C'est alors que M. de Lévis présenta le mémoire suivant à M. de Vaudreuil.

" Aujourd'hui, 8 septembre.

" M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général de la Nouvelle-France, nous ayant communiqué les articles de la capitulation qu'il a proposée au général anglais pour la reddition du Canada et les réponses à ses lettres, et ayant lu dans les dites réponses que ce général exige pour dernière résolution que les troupes mettent bas les armes et ne serviront point pendant tout le cours de la présente guerre, nous avons cru devoir lui représenter, en notre nom et en celui des officiers principaux et autres, des troupes de terre, que cet article de la capitulation ne peut être plus contraire au service du Roi et à l'honneur de ses armes, puisqu'il prive l'état du service que pourroient lui rendre, pendant tout le cours de la présente guerre, huit bataillons de troupes de terre et deux de celle de la marine, lesquelles ont servi avec courage et distinction, service dont l'Etat ne seroit pas privé si les troupes étoient prisonnières de guerre et même prises à discrétion.

" En conséquence, nous demandons à M. de Vaudreuil, de rompre présentement tout pour parler avec le général anglais et de se déterminer à la plus rigoureuse défense dont notre position actuelle puisse être susceptible.

" Nous occupons la ville de Montréal qui quoique très mauvaise et hors d'état de soutenir un siège, est à l'abri d'un coup de main et ne peut être prise sans canon. Il seroit inouï de se soumettre à des conditions si dures et humiliantes pour les troupes sans être canonnés.



“ D’ailleurs, il reste encore assez de munitions pour soutenir un combat, si l’ennemi voulait nous attaquer l’épée à la main, et pour en livrer un, si M. de Vaudreuil veut tenter la fortune, quoique avec des forces extrêmement disproportionnées et peu d’espoir de réussir.

“ Si M. le marquis de Vaudreuil, par des vues politiques, se croit obligé de rendre présentement la colonie aux Anglais, nous lui demandons la liberté de nous retirer avec les troupes dans l’île Ste-Hélène, pour y soutenir en notre nom l’honneur des armes du Roi, résolu de nous exposer à toutes sortes d’extrémités plutôt que de subir des conditions qui nous y paroissent si contraaires.

Je prie M. le marquis de Vaudreuil de mettre sa réponse pas écrit au bas du présent mémoire.

(Signé) LE CHEVALIER DE LÉVIS”

M. de Vaudreuil répondit au mémoire du chevalier de Lévis par les lignes suivantes :

“ Attendu que l’intérêt de la colonie ne nous permet pas de refuser les conditions proposées par le général anglais, lesquelles sont avantageuses au pays dont le sort m’est confié, j’ordonne à M. le chevalier de Lévis de se conformer à la présente capitulation et faire mettre bas les armes aux troupes.

A Montréal, le 8 septembre 1760.

(Signé) “ VAUDREUIL ”.

M. de Lévis, voulant épargner aux troupes une partie des humiliations qu’elles allaient subir, leur fit brûler leurs drapeaux pour les soustraire à la condition de les remettre aux ennemis.

On se demande souvent où les drapeaux des régiments français furent brûlés. Hubert Larue (*Histoire populaire du Canada*) et Achintre (*L’île Sainte-Hélène, son passé, son présent son avenir*) disent expressément que le fait arriva dans l’île Sainte-Hélène.

Rien dans les lettres et rapports de chevalier du Lévis et des relations du temps n'indiquent que la chose se soit passée à l'île Sainte-Hélène.

C'est le 8 septembre 1760 que M. de Lévis donna l'ordre de brûler les drapeaux. Or à cette date, il n'y avait que quatre cents hommes sur l'île Sainte-Hélène. Le reste de l'armée était campé un peu partout sur l'île de Montréal. Il est donc plus probable que chaque régiment ou bataillon fit brûler ses drapeaux là où il se trouvait campé.

P.-G. R.

*Les camériers secrets surnuméraires de Sa Sainteté.* (V, VI, 629.)—“ On ne connaît pas l'époque de l'institution des camériers secrets surnuméraires de Sa Sainteté. Elle a dû se faire peu à peu, les Souverains Pontifs voulant honorer des prêtres qu'ils envoyaient en mission et les faire mieux représenter le Saint-Siège.

“ L'habit d'étiquette du camérier secret se compose de la soutane sans queue avec la ceinture et le *mantellone* sur la soutane. L'étoffe de la soutane et du *mantellone* est, en hiver, un drap de laine violette, en été, la soie violette. L'extrémité des manches de la soutane a des revers de soie violette hauts de six doigts, les boutonnières, boutons, filets, sont de soie violette. Le *mantellone* a des revers de soie violette large de deux palmes. La ceinture sur la soutane est toujours de soie violette, a quatre ou cinq doigts de largeur, et les extrémités qui pendent sur le côté gauche sont terminées par deux glands de soie violette. Avec cet habit, les camériers peuvent porter le *collare* de soie violette. Il leur est défendu de porter des bas violets, et au chapeau un gland, cordon ou tout autre insigne violet. Les bas et le cordon du chapeau doivent être noirs.

“ Les camériers peuvent prendre dans l'usage privé ou civil, une soutane noire sans queue, qui aura les boutonnières et boutons violets. Ils mettent sur cette soutane une cein-

ture large de trois doigts en soie violette et dont l'extrémité, au lieu d'avoir des glands, est bordée d'une petite frange violette. Le manteau sera toujours noir, de laine ou de soie. Ils peuvent porter avec ce costume le *collare* violet, mais on leur défend absolument d'avoir des bas violets ou un cordon violet au chapeau.

“ Les camériers secrets timbrent leurs armes d'un chapeau violet d'où descendent deux rangées de glands, suivant des cérémoniaires, trois rangées, suivant d'autres, et de même couleur.

“ La charge de camérier secret surnuméraire cesse avec le Pape qui a nommé. Il faut, par conséquent, à chaque changement de pontificat, demander le renouvellement de cette nomination. Il s'ensuit que, pendant le temps de la vacance pontificale, le camérier secret surnuméraire ne peut porter aucun insigne; il n'est plus camérier.” (Battandier).

Camériers secrets surnuméraires canadiens : Mgr Joseph-Sabin Raymond (St-Hyacinthe), 1876 ; Mgr Joseph-David Déziel (Lévis), 1880 ; Mgr F.-X. Bossé (Saint-Charles de Caplan), 1883 ; Mgr C.-A. Marois (Québec), 1887 ; Mgr Henri Têtu (Québec, 11 mars 1887 ; Mgr C.-O. Gagnon (Québec), 1890 ; Mgr P.-F. McEvoy (Hamilton, Ont.).

P. G. R.

*Le Cap-à-l'Arbre.* (V, VII, 631.)— Une note mise au bas de la page 65 du *Journal des Jésuites* par MM. les abbés Laverdière et Casgrain, dit que le Cap-à-l'Arbre est le même que “ le Platon, appelé, du temps de Champlain, la pointe Sainte-Croix.” Les sources de renseignements ne sont pas indiquées.

Interrogé par M. H.-G. Malhiot sur la situation exacte du Cap-à-l'Arbre, M. Laverdière répondit qu'en définitive il n'en était pas certain. Voyons ce qui peut nous éclairer là-dessus.

Une fille de Michel Goron—Marie-Françoise—épousa en 1689 Robert Ouy ou Houy dit Saint-Laurent, soldat de la compagnie de M. des Bergères.

A cette époque, Michel Goron habitait "la seigneurie de l'Eschaillon," concédée depuis 1674 à M. Pierre de Saint-Ours ; deux lieues de front à commencer quatre arpents au-dessous de la petite rivière Duchesne. Cette rivière, le seul cours d'eau de la seigneurie de Deschaillons, traverse diagonalement les terres et se jette dans le fleuve un peu au-dessous du "Cap à la Roche."

La grande carte cadastrale (manuscrite) dont copie se voit à Ottawa, portant la date de 1693-1709 indique parfaitement le *Platon* situé au bas de la seigneurie voisine, celle de Deschaillons, qui commence trois lieues et demie, à peu près, plus haut que le Platon.

Dès la deuxième terre de Deschaillons, on rencontre Michel Goron ; à la troisième il y a une rivière ou gros ruisseau sans nom, c'est la petite rivière Duchesne. Après cela, on compte six terres et l'on trouve celle de Robert Ouy. En remontant toujours, on passe quatorze terres avant d'atteindre la seigneurie de Lévrard.

En face de la terre de Robert Ouy, sur l'autre côté du Saint-Laurent, sont la troisième et quatrième terres du haut des Grondines.

La liste des noms d'habitants que porte la carte, servira de complément à l'explication :

La première terre est en blanc. Ensuite viennent : Michel Goron, un blanc avec l'embouchure de la rivière, François Goron, J. Denevert, Mailloux, Beaudét, Bérubé, un blanc, Robert Ouy, D. Garon, Lebeuf, Chesne, Masson, Maillou (Mailhot ? qui était parent de Goron), un blanc, Lebeuf, un blanc, Pineau (dit Laperle), Laverdure, un blanc, Pineau, Tousignan, Tousignan.

Robert Ouy mourut en 1702. Son fils, Robert, avait épousé Marguerite Gariépy. Devenu veuf, il contracta un second

mariage avec Louise Pilote, en 1729. A ce propos, on le désigne comme habitant du “ Cap-à-l'Arbre, paroisse de Lotbinière.” N'oublions pas que la seigneurie de Deschailons était alors comprise dans la paroisse de Lotbinière; elle était souvent appelée “ le petit Saint-Ours.”

La terre des Ouys était donc au Cap-à-l'Arbre, ou un peu plus haut.

Si on rapproche ce renseignement de la carte cadastrale déjà citée et de la situation bien connue du cap à la Roche ainsi nommé aujourd'hui, on se convaincra que le cap à l'Arbre et le cap à la Roche sont un seul et même site.

BENJAMIN SULTE

*Les Anglais à Deschambault en 1759.* (V, II, 574.)—Peu de temps après la conquête du Canada par les Anglais, Deschambault fût mis sous le coup d'un émoi assez palpitant et qui ne peut s'effacer de la mémoire de ceux qui en ont entendu le récit :

“ C'était en l'automne de 1759. Une frégate anglaise très bien équipée remontait le fleuve St-Laurent. Lorsqu'elle fût dans le Richelieu, vis-à-vis de l'église, le bruit du canon se fit entendre et un énorme boulet frappa et traversa de part en part le mur de l'église près de la couverture au moment même où le Saint-Sacrifice était célébré par Mr. Ménage premier curé de cette paroisse. Les assistants effrayés se précipitèrent dehors et prirent la fuite vers les bois. En vain M. Ménage voulut les retenir : lui-même après la messe, croyant une descente des Anglais, enleva les vases sacrés et alla se cacher dans la forêt afin de les soustraire aux outrages auxquels pourraient se livrer ces nouveaux maîtres encore sous les coups de l'exaspération. Ces pauvres habitants très peu nombreux et sans armes aucunes, s'arrêtèrent à l'arrière d'un coteau qui se trouve à trente arpents environ de l'église et du sommet duquel ils pouvaient observer la manœuvre de

ces étrangers s'ils mettaient pieds à terre, ce qu'ils ne firent point à la grande satisfaction des gens." (1)

A cette époque, l'on ne se chicanait pas pour les écoles vu que l'éducation donnée aux jeunes gens était exclusivement militaire et consistait principalement dans le maniement des armes et autres exercices en rapport avec les combats.

On voyait encore dans ces dernières années des restes de redoutes sur le cap Lauzon, près de l'église de Deschambault (en face du couvent), afin de les habituer à la prise d'assaut de ces sortes de forteresses ou à leur défense au cas où ils auraient à s'y maintenir, ou à déloger l'ennemi. Au même endroit on voit encore quelques uns de ces beaux pins sur le bord du cap, si biens connu des navigateurs ; il sont criblés des balles lancées par ces jeunes gens, futurs défenseurs de la patrie. Ils aimaient à se familiariser d'avance avec un métier qu'ils seraient tôt ou tard appelés à exercer.

L. SAINT-AMANT

*L'exploit du capitaine Bouchette* (V, VI, 620.)

—Jean-Baptiste Bouchette commandait un brigantin sur le fleuve, l'automne de 1775, lorsque le gouverneur Carleton fut obligé de fuir de Montréal, qui était tombé au pouvoir des Américains. Bouchette s'offrit pour le conduire à Québec, en passant à travers les patrouilles de l'ennemi. La capitulation avait eu lieu le 12 novembre, et le gouverneur

---

(1) Je me rappelle fort bien avoir vu dans les murs de la vieille église de Deschambault le trou percé par le boulet anglais.

Je ne crois pas que le boulet soit tombé sur la terre de Jean Groleau, aujourd'hui propriété de M. Z. Gignac, vu que cette terre est la seconde au nord-est de l'église et que son passage dans le mur n'indiquait pas cette direction.

était monté à bord du brigantin de Bouchette, qui passait pour le premier manœuvrier du fleuve. On eut bientôt connaissance que le colonel Eaton avait été détaché à la poursuite, mais Bouchette n'était pas seul sur le fleuve ; il déguisa son bâtiment, tira des bordées qui l'éloignèrent du côté de Laprairie, et masqua si bien son jeu que Eaton fila vers Repentigny, croyant être sur la bonne piste. Bouchette le suivit le 13, et arriva le 14 à Lavaltrie, où se trouvait le capitaine Bellet, lequel avait fait bastinguer sa goëlette et transportait les poudres de Montréal dans l'espoir de les livrer à Québec. Bellet était un marin d'un courage et d'une adresse reconnus. Le vent souffla nord-est jusqu'au 16 inclusivement, ce qui les empêcha de poursuivre leur route. La nuit du 16 au 17, le gouverneur, déguisé en habitant, ainsi que de Niverville et de Lanaudière, se confia au capitaine Bouchette et au sergent Boutillet ; tous cinq montèrent dans une embarcation légère, et, après sept ou huit alertes où ils se crurent pris chaque fois, parvinrent aux Trois-Rivières à midi sonnant. Ils payèrent d'audace et se mirent à table dans une maison qui logeait des officiers américains, ensuite, sur les trois heures, ils se rembarquèrent sans que le gouverneur eut été reconnu. Ils arrivèrent à Québec le dimanche, 20 novembre, après midi, et de suite on organisa la défense. Dès le 14, Arnold, avec une aile de l'armée américaine, était campé sur les plaines d'Abraham. Bellet avec ses poudres passa à travers les flottilles ennemies et arriva sain et sauf au quai de la basse-ville. Bouchette fut nommé commandant sur le lac Ontario après la guerre, et servit avec autant de zèle que d'intelligence ; il mourut dans ce poste en 1802. Son fils Joseph fut le géographe dont les travaux n'ont pas été surpassés, même en Europe.

BENJAMIN SULTE

---

QUESTIONS

662.—Il existe au calendrier ecclésiastique une sainte Foye qui souffrit le martyre sous Dioclétien. La paroisse de Sainte-Foye, près Québec, a-t-elle pris son nom de cette sainte ou du célèbre sanctuaire de Notre-Dame-de-Foy en Belgique. Je pencherais plutôt pour cette dernière hypothèse, car je sais que les Jésuites, missionnaires de la Nouvelle-France, eurent des relations avec les desservants de Notre-Dame de Foy.

ROUEN.

663.—Pourquoi appelait on M. de Lévis, le héros de Sainte-Foye, “ le chevalier de Lévis ”? Était-il membre d'un ordre de chevalerie quelconque, ou, à cette époque, y avait-il dans l'armée française le grade de “ chevalier ”?

SOLD.

664.—Quelle est l'origine du proverbe : *Noblesse oblige* ?

XXX.

665.—Les Irlandais sont pourtant grands amis de la France et des Français. Comment se fait-il que l'animosité ait été si grande à Québec et dans plusieurs autres villes de la province, entre les Canadiens-Français et les Irlandais établis au Canada ?

CELTE

666.—Sur la carte de l'arpenteur Normandin on peut voir indiqué, à 189 milles au nord-ouest du lac Saint-Jean, l'établissement d'un M. Peltier qui se dresse au milieu de la solitude et dont l'apparition fait naître toute espèce de suppositions. Je voudrais bien savoir qui était ce Pelletier ?

PHÉ.

667.—On sait que le cardinal Mezzofanti était d'une mémoire prodigieuse. A l'âge de cinquante ans il savait près d'une cinquantaine de langues. Ce qui, paraît-il, était vraiment merveilleux c'était de le voir au milieu d'un cercle d'interlocuteurs de diverses nations passer instantanément d'une



langue à l'autre sans jamais se tromper et en conservant le dialecte précis de chaque dialecte. Je vois dans sa vie qu'un missionnaire canadien de passage à Rome lui apprit en quelques jours la langue algonquine. Quelqu'un de vos lecteurs ne pourrait-il pas me donner le nom de ce missionnaire ?

RIO.

668.—Samuel Morival, écrivant en 1759, rappelle un curieux incident de la vie de Montcalm. " La mort de Montcalm, dit-il, me donne grand plaisir, parce que c'est lui, si je ne me trompe, qui tira sur le postillon qui le conduisait de Tavis-tock à Plymouth au commencement de la guerre. Il échappa au châtiment qu'il méritait pour ce grand crime à cause de la haute position qu'il occupait."

Ce prétendu crime de Montcalm est-il prouvé ? Je n'ai vu nulle part que le marquis de Montcalm ait visité l'Angleterre.

XXX.

669.—La famille Gagy était-elle d'origine anglaise ou suisse ? En quelle année le premier Gagy vint-il s'établir au Canada ?

MACHICHE.

670.—Où trouverais-je la liste des supérieurs du séminaire de Québec depuis sa fondation jusqu'à nos jours ?

QUÉB.

671.—"Rien n'est moins simple qu'un sauvage", dit quelque part Victor Hugo. " Les idiomes hurons, des botocudos et des chesapeacks sont des forêts de consonnes à travers lesquelles, à demi engloutis dans la vase des idées mal rendues, se traînent des mots immenses et hideux, comme rampaient les morsures antédiluviens sous les inextricables végétations du monde primitif. Les algonquins traduisent ce mot si court, si simple et si doux, *France*, par *Mittigouchiouekendalakiank*." Je suis d'opinion que le grand écrivain s'est ici moqué de ses lecteurs. Qu'en pensent ceux qui sont familiers avec la langue algonquine ?

LECTEUR.